

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de
Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ polysesouvient@gmail.com ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

7 Québécois sur 10 appuient l'enregistrement des armes d'épaule et 9 sur 10 appuient la vérification obligatoire du permis de possession lors d'une vente d'armes

Montréal, le 27 avril 2016 — À la veille de l'étude détaillée du **projet de loi 64 (Loi sur l'immatriculation des armes à feu)**, un sondage **Léger Recherche Stratégie Conseil**¹ confirme que la **majorité des Québécois** (69%) se disent en accord avec l'enregistrement des armes d'épaule, cet appui étant majoritaire dans toutes les régions du Québec, y compris hors des grandes régions métropolitaines, dans l'Est (63%), le Centre (57%) et l'Ouest (62%) du Québec.

QUESTION 1 : « Le gouvernement du Québec vient de tenir une commission parlementaire sur le projet de loi 64 sur l'établissement d'un registre des armes à feu. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'implantation d'un registre des armes à feu (immatriculation des armes d'épaule) au Québec, de manière à pouvoir lier chaque arme à son propriétaire légal ? » [RÉSULTATS : Total accord : 69% (totalement en accord : 50% ; plutôt en accord : 19%) ; total désaccord : 26% (plutôt en désaccord : 8% ; totalement en désaccord : 17%).]

Pour le renforcement du projet de loi

Le sondage **Léger** révèle un appui encore plus important (90%) pour la vérification obligatoire de la validité du permis de possession d'un acheteur potentiel, une mesure qui existait au niveau fédéral jusqu'à ce que l'ancien **gouvernement conservateur** l'ait abolie en 2012 en même temps que le registre des armes non restreintes.²

QUESTION 2 : « Lorsqu'une personne s'apprête à vendre une arme à feu, seriez-vous en accord ou en désaccord avec l'obligation de vérifier la validité du permis de possession de l'acheteur auprès des autorités compétentes avant de lui céder l'arme? » [RÉSULTATS : Total accord : 90% (totalement en accord : 75% ; plutôt en accord : 14%) ; total désaccord : 7% (plutôt en désaccord : 4% ; totalement en désaccord : 3%).]

Selon **Heidi Rathjen**, porte-parole de **PolySeSouvient**, « *l'absence de vérification obligatoire du permis est extrêmement troublante d'un point de vue de sécurité publique. C'est aussi la raison pour laquelle la quasi-totalité des corps policiers et des experts en prévention du suicide et de la violence conjugale ont réclamé un amendement visant à incorporer cette vérification à la nouvelle loi.* »

Heureusement, le **ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux**, a clairement indiqué sa volonté d'agir en ce sens.

Autres renforcements nécessaires

Au-delà de la vérification du permis, plusieurs témoins policiers ont souligné la nécessité d'éliminer d'autres brèches contenues dans la législation de manière à empêcher les situations par le biais desquelles des armes pourraient échapper aux contrôles, par exemple la période de grâce octroyée aux propriétaires de nouvelles armes avant que soit complétée leur immatriculation, ou bien l'exemption pour les armes qui séjournent temporairement au Québec.³

« En somme, nous espérons pouvoir compter sur le ministre Coiteux pour le renforcement de son projet de loi, de façon à offrir aux Québécois un registre efficace, sans brèches ni échappatoires, qui priorise la sécurité publique avant toute autre considération. Non seulement a-t-il l'appui des experts en prévention et en contrôle de la criminalité, mais il bénéficie également de l'aval de la majorité de la population de toutes les régions du Québec pour aller de l'avant, » poursuit **madame Rathjen**.

Conclusion

« Ces données montrent que la position des policiers et des groupes de victimes reflète parfaitement la volonté de la majorité des Québécois, comme quoi il importe d'assurer un minimum de contrôles sur les armes d'épaule, dont l'enregistrement de celles-ci et des mécanismes pour s'assurer que seuls les individus avec permis puissent en prendre possession, » dit **Nathalie Provost**, survivante de la tuerie à l'École Polytechnique qui milite pour un meilleur contrôle des armes. En effet, les résultats du sondage concordent tout à fait avec l'appui historique des Québécois⁴ et des élus du Québec⁵ en faveur du contrôle des armes et de l'enregistrement en particulier.

« Nous espérons que les fausses affirmations des groupes pro-armes, à savoir que les Québécois seraient contre l'instauration d'un registre, ne seront dorénavant plus prises au sérieux — ces affirmations étant généralement basées sur des 'sondages-éclair' non scientifiques et hautement influencés par la mobilisation sur les réseaux sociaux, telles que les 'questions du jour' de certains médias. Bien qu'ils soient actifs dans la sphère politique et sur le Web, il est plus évident que jamais que les groupes pro-armes ne représentent qu'une minorité de citoyens particulièrement bruyante et, ce, qu'importe où l'on se trouve au Québec, » conclut **madame Rathjen**.

Voir le [mémoire de PolySeSouvient](#)⁶ sur le **projet de loi 64**.

- 30 -

Entrevues : **Heidi Rathjen** : 514-816-7818 (texto plus efficace)
Nathalie Provost : 514-796-0142

¹ Sondage **Léger Marketing**, pour le compte de PolySeSouvient, effectué du 15 au 17 avril 2016 auprès de 1004 Québécois. <http://goo.gl/UXqllS>

² Voir les détails législatifs de cette échappatoire dans **PolySeSouvient**, « Heure juste sur les permis de possession », avril 2016. http://polysesouvient.ca/Documents/DOCU_16_03_09_HeureJuste_PermisDePossession.pdf

³ Deux exemples. **Association des policières et policiers provinciaux du Québec** : « Il est aussi important de s'assurer que l'on ne puisse pas perdre la trace des armes après l'achat et avant l'immatriculation, étant donné la période de grâce accordée par la Loi aux propriétaires d'armes nouvellement acquises pour compléter leur immatriculation. Autrement, nous nous retrouverons avec la présence d'innombrables armes « orphelines », pour lesquelles il sera impossible de connaître les propriétaires. Des dizaines de milliers d'armes à feu passeraient ainsi sous le radar des policiers. » Lettre ouverte publiée dans le **Journal de Montréal**, 21 avril 2016, <http://www.journaldemontreal.com/2016/04/21/front-commun-policier-pour-un-registre-darmes> ; **Sûreté du Québec** : « Dans une optique visant la sécurité des policiers et des citoyens, les propriétaires d'armes à feu qui s'établissent au Québec devraient immatriculer leurs armes sans délai. ... Considérant la grande volatilité des armes à feu, les délais et les « manières » de signaler le transfert de propriété d'une arme à feu au Directeur de l'état civil nous apparaissent déterminants. Ces délais devraient donc s'approcher davantage de la notion 'sans délai' car à défaut, le Fichier d'immatriculation des armes à feu fournira des informations rapidement périmées. » Mémoire sur le projet de loi 64, 5 avril 2016, http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_112929&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoge/vG7/YWzz

⁴ Compilation des sondages depuis 2010 : http://polysesouvient.ca/Documents/STAT_11_11_22_SondagesQcCan_AvecLegerNov2011.pdf

⁵ **Assemblée nationale**, Compilation des motions en faveur du contrôle des armes et de l'enregistrement : http://polysesouvient.ca/Documents/PROJ_16_02_00_Motion_AssNat_Compilation.pdf

⁶ **PolySeSouvient**, mémoire sur le projet de loi 64, 6 avril 2016. <http://goo.gl/R5Y9pv>